



SINDICATO NACIONAL DE TRABAJADORES DEL SERVICIO POSTAL MEXICANO “CORREOS DE MÉXICO”



COMITÉ EJECUTIVO NACIONAL

CARTA INFORMATIVA –

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

SINDICATO NACIONAL DE TRABAJADORES DEL SERVICIO POSTAL MEXICANO “CORREOS DE MÉXICO”

Le syndicat national a constamment lutté pour obtenir des salaires plus élevés et de meilleures conditions de rémunération, ainsi que des indemnités et des avantages sociaux accrus pour ses membres. Parmi les exemples marquants, citons la période 1996-1997, durant laquelle une reclassification salariale a été obtenue pour les travailleurs de base, et l'année 2002, où le syndicat a milité pour une augmentation salariale équitable visant à aligner les rémunérations sur celles en vigueur dans d'autres organismes du gouvernement fédéral. Cette démarche a même conduit le syndicat national à organiser d'importantes manifestations à Mexico — auxquelles ont pris part des postiers venus de tout le pays — aboutissant à des progrès significatifs dans le processus d'ajustement salarial par rapport au secteur de l'administration centrale.



Au cours des années suivantes, nous avons sollicité divers organismes — tels que la Chambre des députés — afin d'obtenir l'allocation de fonds destinés à couvrir les augmentations de salaire des employés de base de SEPOMEX.

2007 – Une convention collective a été signée pour la première fois au sein du service postal mexicain, instaurant divers avantages financiers négociés par le syndicat sur la base du salaire minimum général; cela a permis une augmentation significative de chacun de ces avantages, en particulier au cours des six dernières années.

2016 – Dernière révision complète de la convention collective. Depuis lors, le non-respect des dispositions par SEPOMEX s'est aggravé d'année en année.

2019. — De même, les 23 et 24 décembre, le Syndicat national des travailleurs du service postal mexicain a organisé un arrêt de travail à l'échelle nationale pour protester contre le fait que l'organisme n'avait pas versé les régularisations rétroactives et les augmentations de salaire autorisées par le Secrétariat aux finances et au crédit public ; cette action a entraîné la fermeture de bureaux de poste dans tout le pays et a finalement abouti à la satisfaction de nos revendications.

2022.- En faisant usage des moyens juridiques à sa disposition — et plus précisément en s'appuyant sur la section A de l'article 123 de la Constitution politique des États-Unis mexicains —, le syndicat national a appelé à la grève contre le service postal mexicain pour la première fois. Cette initiative faisait suite à des manquements répétés à la convention collective, qui portaient atteinte aux droits sociaux et humains des travailleurs postaux. Toutefois, la direction de l'organisme — avançant un argument juridique infondé — a demandé à la Commission fédérale de conciliation et d'arbitrage de se déclarer incompétente, soutenant que l'organisme relevait de la section B du même article 123. Au terme d'une bataille juridique acharnée, la Cour suprême de justice de la Nation a finalement reconnu le droit de grève en 2024, statuant que la relation de travail entre SEPOMEX et ses employés est régie par la section A de l'article 123 de la Constitution.

Cette disposition imposait à la Commission fédérale de conciliation et d'arbitrage de donner suite au préavis de grève susmentionné en convoquant les parties à des audiences de conciliation visant à parvenir à des accords

pour éviter la grève ; dans le cadre de cette procédure, SEPOMEX s'est engagée, par voie d'accord de conciliation, à assurer le strict respect de la convention collective.





SINDICATO NACIONAL DE TRABAJADORES DEL SERVICIO POSTAL MEXICANO “CORREOS DE MÉXICO”



COMITÉ EJECUTIVO NACIONAL

2025. — Compte tenu de la politique salariale du gouvernement mexicain — qui visait à favoriser les travailleurs les moins bien rémunérés afin de réduire la pauvreté et les inégalités tout en améliorant la qualité de vie et le bien-être de la population mexicaine — le syndicat a reconnu l'importance d'inclure les employés du Service postal mexicain dans ces revalorisations salariales. Cette question était cruciale en raison du retard salarial dont souffraient nos membres ; le service étant régi par une grille salariale spécifique, celle-ci avait pris du retard par rapport à la grille appliquée dans le secteur de l'administration centrale au cours des dernières années. Ce problème avait fait l'objet de revendications constantes auprès de notre ancienne autorité de tutelle, le SICT (Secrétariat aux infrastructures, aux communications et aux transports), puis auprès de l'Agence pour la transformation numérique et les télécommunications. Face à l'inaction des autorités concernant la demande légitime des travailleurs d'obtenir un salaire décent, le syndicat national a engagé des procédures juridiques en vertu de la Loi fédérale du travail. Le 11 août 2025, il a déposé un préavis de grève officiel à l'encontre du Service postal mexicain (organisme public décentralisé) concernant une révision des salaires, fixant la date de la grève au 14

septembre 2025. Toutefois, le syndicat a finalement retiré le préavis de grève afin de préserver les emplois, à la suite d'une intervention de la FSTSE (Fédération des syndicats de travailleurs au service de l'État) auprès du Secrétariat aux finances et au crédit public (SHCP) ; cette démarche a abouti à une augmentation générale des salaires dans la fonction publique, sans pour autant résoudre entièrement le problème des bas salaires des travailleurs.



2026. — En raison du manquement des autorités du service postal mexicain à respecter les termes de l'accord de conciliation de 2024 — ainsi que d'autres violations de la convention collective —, le syndicat a présenté une nouvelle liste de revendications assortie d'un préavis de grève. Le début de la grève était fixé au 1er mai 2026 à minuit pile, le rétablissement de 2 500 postes permanents constituant la revendication principale, parmi d'autres demandes restées sans suite.

Par conséquent, à la suite de diverses réunions et audiences de conciliation, un accord de conciliation a été signé le 26 mai 2026 devant le Tribunal fédéral du travail pour les affaires collectives; les points suivants de cet accord sont mis en exergue:

- *RECRUTEMENT DU PERSONNEL: Recrutement pour 400 des 2 500 postes disponibles.
- *QUESTIONS JURIDIQUES ET SOCIALES: Examen au cas par cas des sanctions imposées, à la demande du syndicat.
- *CONGÉS ET TEMPS DE REPOS: Engagement à traiter rapidement les situations y afférentes.
- *ENTRETIEN DES INSTALLATIONS: Attention prioritaire portée aux sites signalés par le Comité de santé et de sécurité.
- *OUTILS ET ÉQUIPEMENT: Fourniture de matériel, d'outils, d'uniformes et de vêtements de pluie aux travailleurs.
- *FORMATION ET INSTRUCTION: Formation des nouvelles recrues via les programmes d'intégration du Service Postal Mexicain.



NOUS POURSUIVONS LE COMBAT. — Malgré les accords déjà signés, notre syndicat continue d'œuvrer sans relâche pour améliorer le bien-être économique des travailleurs du service postal mexicain et garantir de meilleures conditions de travail. Par conséquent, conformément à la Loi fédérale du travail, nous demandons une révision complète de la convention collective, avec pour objectif prioritaire d'actualiser la grille salariale, de corriger l'échelle des salaires et d'obtenir une augmentation garantissant une retraite digne à nos membres au terme de leur vie active.

MOTIFS DU NOUVEL AVIS DE GRÈVE. — Par souci de stratégie et afin de défendre les intérêts des travailleurs, nous avons décidé d'engager une procédure devant le Tribunal fédéral du travail chargé des affaires collectives et de signifier un avis de grève au Service postal mexicain. Cette décision a été prise car, bien que les séances de négociation pour la révision de la convention collective se soient poursuivies, nous avons constaté des manœuvres dilatoires de la part de l'organisme, ainsi qu'une volonté de restreindre des droits déjà acquis par notre personnel.

Nous participons actuellement à des audiences de conciliation devant l'autorité compétente en matière de travail. Nous maintenons une position ferme afin de renforcer les avantages prévus par notre convention collective et d'obtenir les revalorisations salariales que méritent les personnes que nous représentons.

PRÉPARÉ PAR: ANGEL BARRIOS CUEVAS
SOUTIEN ADMINISTRATIF
SINDICATO NACIONAL DE TRABAJADORES DEL SERVICIO POSTAL MEXICANO
“CORREOS DE MÉXICO”